

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

Objet : Approbation du procès verbal du comité syndical du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à neuf heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 19 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 34 membres étaient présents ou représentés. Quatre délégués ont transmis leur pouvoir à des membres de l'assemblée en amont de la séance.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; David GEORGET est le secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		Angers Loire Métropole	x		
BERNAUDEAU David	Doué en Anjou	Saumur Val de Loire	x		
BIAGI Robert		Angers Loire Métropole	x		
BIGEARD Jacques	Montrevault-sur-Èvre	Mauges communauté	x		
BOURGEOIS Daniel		Angers Loire Métropole	x		
BROSSELIER Pierre, suppléé par Jean-Luc KASZYNSKI	Blaison-Saint-Sulpice	Loire Layon Aubance	x		
CHIMIER Denis		Angers Loire Métropole		POUVOIR	
COQUEREAU Franck		Angers Loire Métropole			x
DAVY Jean-Luc	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	Anjou Loir et Sarthe	x		
DECAËNS Christine	Lys-Haut-Layon	Cholet-Agglomération	x		
DENIS Adrien	Noyant-Villages et Baugeois Vallée	Baugeois Vallée			x
DESOEUVRE Robert		Angers Loire Métropole	x		
DUPERRAY Guy, suppléé par René-François JOUBERT		Angers Loire Métropole	x		
GEORGET David	Le Lion d'Angers	Vallées du Haut Anjou	x		
GIRAULT Jérémie		Angers Loire Métropole			x
GODIN Eric		Angers Loire Métropole	x		
GRENOUILLEAU Patrice	Chemillé-en-Anjou	Mauges Communauté	x		
GUICHARD Virginie	Vallées du Haut Anjou	Vallées du Haut Anjou			x
GUILLET Priscille	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance	x		
HERVE Dominique	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération		POUVOIR	
HIE Arnaud suppléé par Jacky MIGNOT		Angers-Loire-Métropole	x		
JEANNETEAU Annick	Cholet-Agglomération	Cholet-Agglomération	x		
LARDEUX Dominique		Segré-en-Anjou Bleu	x		
LEROY Monique		Angers-Loire-Métropole		x	
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par Grégoire LAINÉ		Angers-Loire-Métropole	x		
MARY Jean-Michel	Beaupreau-en-Mauges	Mauges Communauté	x		
MARY Yves	Ombrée d'Anjou	Anjou-Bleu Communauté	x		
MOISAN Gérard		Angers-Loire-Métropole			x

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MORINIÈRE Alain	Le May-sur-Èvre	Cholet-Agglomération	x		
MOUSSERION Eric	Antoigné et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire	x		
NERRIÈRE Paul	Sèvremoine	Mauges Communauté		POUVOIR	
PAVAGEAU Frédéric	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération	x		
PONTOIRE Dominique	Bellevigne-les-Châteaux	Saumur Val de Loire	x		
POQUIN Franck		Angers Loire Métropole	x		
POT Christophe	Baugeois Vallée	Baugeois Vallée	x		
POUDRÉ Joelle	Bégrolles-en-Mauges	Mauges Communauté		POUVOIR	
RAIMBAULT Denis	Mauges communauté	Mauges communauté	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par Patrick CHARTIER		Angers Loire Métropole	x		
ROCHARD Bruno	Mauges-sur-Loire	Mauges Communauté	x		
SOURISSEAU Sylvie	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance	x		
STROESSER Delphine	Etriché	Anjou-Loir-et-Sarthe	x		
TALLUAU Gilles	Varennes-sur-Loire et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire	x		
TASTARD Thierry		Angers-Loire-Métropole	x		
TRAMIER Didier	Orée d'Anjou	Mauges Communauté			x
TOURON Eric	Distré	Saumur Val de Loire		x	
YOU Didier, suppléé par Henri VOISINE		Angers-Loire-Métropole	x		

Denis CHIMIER, vice-président, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Franck POQUIN, vice-président, délégué de la même circonscription.

Dominique HERVÉ, délégué de la circonscription Cholet Agglomération, a donné pouvoir de voter en son nom à Annick JEANNETEAU, déléguée de la même circonscription.

Paul NERRIÈRE, délégué de la circonscription Mauges communauté, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, vice-président, délégué de la même circonscription.

Joeëlle POUDRÉ, vice-présidente déléguée de la circonscription Cholet Agglomération, a donné pouvoir de voter en son nom à Thierry TASTARD, vice-président délégué de la circonscription Angers Loire Métropole.

Avant d'ouvrir la séance, Jean-Luc DAVY fait part des deux décès survenus ces dernières semaines. Le 7 mars, décès de Raymond JOUANNEAU, ancien directeur général de 1985 à 1992 puis, le 14 mars, décès de Dominique TERTRAIS, ancien Président de 2006 à 2010.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en qualité de Président ; David GEORGET est secrétaire.

Le Président accueille Monsieur VAN WYNENDAELE, adjoint de la chef du service comptable des finances publiques.

1 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 février 2025

A compter du 13 mars 2025, le procès-verbal de la réunion du 4 février a été mis à disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site internet dans un espace qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du 4 février 2025.

2 – Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations

Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation n° 46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte rendu des décisions prises depuis le 4 février 2025 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Solène BOURET, responsable des affaires juridiques présente de manière thématique, les décisions prises par le président parmi lesquelles :

- projet « Village des syndicats » : marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Chapelle de Beuzon conclu par Alter public, maître d'ouvrage délégué ;
- congrès Amorce 2025 à Angers : contrat de participation financière partagée entre le Siéml, le SIVERT et le SEA au congrès Amorce 2025 à Angers, d'un montant total de 170 000 € TTC réparti de la manière suivante : 40 % pour le SIVERT, 40 % pour le Siéml, 20 % pour le SEA ;
- adhésion à l'association française de l'éclairage (AFE) pour l'année 2025 en contrepartie d'une cotisation de 544 € ;
- éclairage extérieur et mise en lumière des bâtiments publics : conclusion de 11 conventions pour l'éclairage extérieur (stades sportifs, parking publics, terrains de jeu, cimetières) et la mise en lumière (églises, salles municipales).
- Transition énergétique : aides du Siéml aux EPCI pour les actions d'information et de conseil auprès des ménages en matière de rénovation énergétique de l'habitat ;
- installations de production et réseaux de chaleur : conclusion d'un marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur alimentant la commune de Baugé-en-Anjou par la chaleur fatale issue d'une UVE ; construction d'une chaufferie biomasse et son réseau associé sur le site de la SCIC MLBE à Saint-Georges-sur-Loire (49).

3 – Rapport sur les actions entreprises par Sorégies à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine de mars 2024

Le Président cède la parole à Clémence MARIE, responsable prospective, contrôle et concertation.

Clémence MARIE rappelle le contexte de ce rapport et présente les actions entreprises par Sorégies au cours de l'année 2024 pour répondre aux quatre recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.

La recommandation n° 1 précisait que les comptes rendus d'activité devaient respecter le cadre réglementaire. La CRC estimait qu'il manquait des informations sur les données liées au compte d'exploitation annuel et à la comptabilité analytique. Sur ce point, Sorégies estime que les comptes rendus réalisés sont suffisamment conséquents et répondent déjà aux exigences réglementaires.

La recommandation n° 2 rappelle que le format du rapport de contrôle présenté par le syndicat Énergies Vienne et le Siéml à leur assemblée respective doit tenir compte des évolutions liées à ce nouveau décret de 2022. Sorégies a répondu à ses obligations en faisant le lien avec les deux syndicats

La recommandation n° 3 concernait la procédure d'approbation et de suivi des conventions réglementées. Depuis 2024, Sorégies a mis en place des points réguliers avec les commissaires aux

comptes afin de vérifier toutes les conventions qui pourraient être réglementées, d'en réaliser les analyses nécessaires et d'assurer un meilleur suivi.

Recommandation n° 4 : justifier le montant de provisions pour couvrir les risques liés aux opérations de trading. En 2024, l'architecture inhérente à chacune des activités de Sorégies a été entièrement remise à jour avec les commissaires aux comptes dans le cadre de la clôture des comptes 2023 et 2024. Cette mise à jour a par ailleurs été intégrée dans les process pour une revue annuelle.

Le comité syndical prend acte.

Emmanuel CHARIL ouvre une parenthèse sur le syndicat Énergie Vienne qui compte 130 élus. Lors d'une réunion qui s'est déroulée au Siéml, une étude basée sur les comptes rendus des syndicats du Grand Ouest, visant à analyser s'il existe une corrélation entre le nombre d'élus et le taux de participation, a été présentée.

A cette occasion, nous avons appris que le Siéml affiche l'un des taux de participation les plus élevés de l'échantillon observé pour le comité syndical, ce dont nous pouvons nous réjouir.

4 – Rapport thématique régional de la CRC des Pays de la Loire concernant les réseaux de distribution d'électricité face au défi de la transition énergétique

Clémence MARIE rappelle que ce rapport a été notifié au Siéml le 11 mars dernier. La Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire a compilé les rapports des syndicats et des collectivités qu'elle a audités : Territoire d'énergie 44, le Siéml, Territoire d'énergie Mayenne, la SEM Alter énergies et le département de la Sarthe.

Clémence MARIE expose les quatre recommandations issues du rapport thématique de la CRC.

La première concerne la disparité des différentes configurations institutionnelles qui ne permet pas la mise en œuvre de stratégies globales, notamment sur les enjeux de transition énergétique et écologique.

La seconde recommandation propose en conséquence d'adapter les modalités de gouvernance inégales pour faciliter l'adoption d'une stratégie globale à l'échelle des territoires. La CRC rappelle que l'enjeu principal dans les années à venir, sera la capacité des acteurs à massifier les projets d'énergie renouvelable pour atteindre les différents objectifs des programmations nationales et régionales. Elle enjoint l'ensemble des acteurs à renforcer la coopération et la gouvernance locale entre les différents échelons territoriaux.

La troisième recommandation consiste à orienter les investissements pour limiter la vulnérabilité des réseaux face au changement climatique. La CRC a relevé des taux d'enfouissements assez inégaux, voire faibles sur certains territoires qui pourraient accroître la vulnérabilité des réseaux. Elle a enjoint les AODE et Enedis à accélérer les investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité, et appelé de ses vœux un renforcement des investissements, un meilleur pilotage de ces derniers, ainsi qu'une meilleure coordination avec le gestionnaire de réseau Enedis.

La quatrième recommandation encourage les différents acteurs publics à se mobiliser pour amplifier la contribution à la production d'énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs régionaux, voire nationaux fixés par la loi énergie climat. La CRC a relevé la richesse et la diversité des actions et des services proposés par les syndicats pour accompagner les collectivités dans leurs actions en faveur de la transition énergétique.

Clémence MARIE poursuit avec quelques points qui concernent plus particulièrement le Siéml. La CRC a souligné le lien fort entre le Siéml et les territoires, le taux d'enfouissement, la vétusté des ouvrages et la convention transition énergétique avec Enedis qu'elle trouvait assez mince. A ce titre, depuis l'édition du rapport, la convention a récemment été renouvelée pour la période 2024/2027, en tenant compte des remarques. Enfin, la CRC a rappelé la force du Siéml sur l'ensemble des actions développées avec les nombreuses actions portées par notre syndicat et la SEM Alter énergies, permettant de bien embrasser les enjeux de massification des énergies renouvelables.

Le comité syndical prend acte.

5 – Approbation des comptes de gestion 2024

En l'absence du vice-président en charge des finances, Jean-Luc DAVY cède la parole à Elise VIGILANT, responsable des finances qui débute la présentation avec le compte de gestion.

Le budget principal présente excédent de fonctionnement de (12 640 449,58 €) et un déficit d'investissement (954 950,00 €) pour un résultat 2024 de (11 685 499,25 €).

Le budget IRVE présente un excédent de fonctionnement de (12 971,40 €) et un excédent d'investissement de (11 782,01 €) pour un résultat 2024 de (24 753,41 €).

Le budget GNV présente un excédent de fonctionnement de (8 419,47 €) et un résultat d'amortissement de (0 €) pour un résultat 2024 de (8 419,47 €).

Le budget PCRS présente un déficit de fonctionnement de (- 5 005,87 €) et un excédent d'investissement de (1 559 703,68 €) pour un résultat 2024 de (1 559 703,68 €).

Le budget SPPDCF présente un excédent de fonctionnement de (278,61 €) et un résultat d'investissement de (254 880,91 €) pour un résultat 2024 de (255 159,52 €).

Le résultat consolidé présente un excédent de fonctionnement global de (12 657 113,19 €) et un excédent d'investissement de (871 308,67 €), soit un résultat global de (13 528 421,86 €) conforme au compte administratif présenté dans le prochain rapport.

Monsieur VAN WYNENDAELE, adjoint à la cheffe du service comptable au centre des finances publiques, confirme les chiffres du compte de gestion et du compte administratif.

Après avoir entendu l'exposé de Mme VIGILANT ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité ;

- **de statuer** sur :
 - l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire (cf. annexe) ;
 - l'exécution du budget principal et des budgets annexes IRVE, GNV, PCRS et SPPDCF de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - la comptabilité des valeurs inactives ;
- **de déclarer** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 pour la comptabilité du syndicat par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part ;
- **de demander** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger l'apurement du compte.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	33
Nombre de votants.....	37
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	37

6- Approbation du compte administratif 2024

Le Président Jean-Luc DAVY se retire pour laisser la présidence à Denis RAIMBAULT, vice-président en charge de l'efficacité énergétique et la maîtrise de la demande en énergie.

Elise VIGILANT débute la présentation des comptes administratifs 2024 du budget principal avec un état des principales recettes constituées des redevances et entre parenthèses, un comparatif de l'année 2023 :

R1 électricité	1,210 M€ (1,189 M€)
R1 gaz	0,252 M€ (0,245 M€)
R2 électricité	3,521 M€ (3,707 M€)
Total	5 081 M€ (5,141 M€)

La somme des redevances représente 20 % du budget 2024 soit une baisse de 1,14 % par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par la diminution des effacements qui sont éligibles au calcul de la redevance.

Le total des recettes au compte administratif s'élève à 25,347 M€ contre 26,451 M€ en 2023.

Le montant de la TICFE atteint 14,07 M€ contre 15,28 M€ en 2023 et représente 55 % du budget. Après reversement de la part communale de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu, 13,72 M€ reviennent au Siéml.

Les dépenses principales qui s'élèvent à 12 707 M€ contre 12 101 M€ en 2023 sont ainsi réparties : les frais de personnel 5,479 M€ (4,749 M€) en hausse de 15,3 % en raison des créations de postes qui ont eu lieu en 2024 ; les charges à caractère général 1,697 M€ (1,590 M€) enregistrent une hausse de 6,7 % en corrélation avec l'augmentation des effectifs mais également en raison des nouveaux projets de chaufferies bois ; les dépenses pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public 1 577 M€ (1,439 M€) ; les aides à la décision en matière de transition énergétique 224 k€ (253 k€) ; le reversement de la TICFE à Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu soit 351 k€ ; les charges de gestion courantes, 985 k€, dont 320 k€ de subvention versée au budget annexe IRVE ; l'alimentation du compte épargne temps de 50 k€ qui s'ajoutent au 201 k€ déjà provisionnés ; la dotation aux amortissements de 1 997 M€ et les frais financiers de 363 k€ (418 k€), dont la baisse s'explique par la diminution des taux variables pour deux prêts. De manière générale, les frais financiers ont baissé de 49,5 % entre 2016 et 2024.

Elise VIGILANT poursuit avec la présentation d'un tableau qui reprend l'évolution annuelle de la dette depuis 2017. L'annuité de la dette s'élève à 2,8 M€ en 2024.

La synthèse du budget fonctionnement, avec des recettes à 25 347 M€ et des dépenses à 12 707 M€, présente un excédent de fonctionnement de 12,64 M€ en baisse par rapport à l'année 2023 (14,35 M€).

Elise VIGILANT poursuit avec les recettes d'investissement du compte administratif 2024 à 51 673 M€ contre 53,186 M€ en 2023 et présente le détail : affectation du résultat de l'année 2023, 14,28 M€ (12,28 en 2022) ; FCTVA 1,93 M€ (1,74 M€ en 2024) ; remboursement par l'ADEME des avances effectuées dans le cadre du COTER, dispositif pour lequel le Siéml sert de boîte aux lettres 899 k€ (540 k€ en 2023) ; remboursement des travaux en co-maîtrise d'ouvrage pour 7,607 M€ (6,465 M€ en 2023) ; remboursement des travaux de chaufferie de Cantenay-Epinard 285 k€ .

- Fonds de concours, subventions de participations 20,905 M€ (23,963 M€ en 2023)

- FACÉ : 6,815 M€.
- ENEDIS : 3,032 M€.
- Communes et usagers : 11 058 M€.

- Emprunt auprès de la Caisse d'épargne 3 M€ ;

- Opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements et la récupération des avances versées sur les marchés : 2,688 M€ (2,536 M€ en 2023).

- Les principales dépenses d'investissements 52 628 M€ (53,527 en 2023), sont présentées par pôle.

Pôle Conseil, organisation et ressources (COR) : maîtrise d'œuvre pour le Village des syndicats 361 k€ ; maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de la chapelle de Beuzon 26 k€ ; première année de renouvellement des véhicules 291 k€ ; autres investissements (logiciels, mobilier, matériel informatique) 451 k€.

Pôle Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel (SETAO) : programmes aide à l'efficacité énergétique pour 837 k€ ; participation au budget IRVE pour l'installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques pour 620 k€ ; travaux d'installation de 3 chaufferies bois pour des collectivités adhérentes pour 0,765 M€ ; apport en compte courant à deux sociétés de méthanisation Loire Mauges Energie et LAMPA pour 745 k€ ; apport en compte courant à la société SCIC Baugeois Vallée énergie pour l'amélioration et la gestion de la station de distribution de BioGNV 25 k€ ; avance remboursable au budget annexe de service public de production et de distribution de chaleur ou de froid pour 508 k€ ; subvention dans le cadre de la gestion, pour l'ADEME du contrat COTER pour 830 k€.

Pôle Conception et construction des réseaux (CCR) et Exploitation, données et territoire connecté (EDTC) : les travaux sur réseaux et travaux pour tiers s'élèvent à 35,777 M€ HT représentent 68 % des dépenses d'investissement. Parmi les plus importants on retrouve les effacements pour 7,775 M€, l'éclairage public pour 6,480 M€ et les travaux pour tiers à hauteur de 6,257 M€ ; le volume des travaux de réseaux est de 38 M€ pour 2024. Depuis 2018, le volume des travaux oscille entre 37 et 40 M€ ; Territoire intelligent d'Angers Loire Métropole pour 2,584 M€ pour deux années ; participations du Siéml aux communes pour des travaux d'éclairage public extérieurs tels que la mise en lumière des stades ou des parkings pour 227 k€.

- Emprunts et dette assimilés 2,481 M€ au 31 décembre 2023, hors emprunts communaux.

Elise VIGILANT présente le cadre réglementaire de la loi de finances pour 2024 relatif aux dépenses dites « vertes » qui doivent apparaître au compte administratif. avec obligation de joindre une annexe au compte administratif 2024. Le décret d'application précise la méthodologie et le système de cotation de certaines dépenses : favorable, défavorable, neutre ou mixte. Parmi les 17 comptes qui participent à l'atténuation du changement climatique avec la réduction des émissions des gaz à effet de serre et la promotion des énergies bas carbone, 5 sont utilisés au Siéml : les frais d'études, les matériels de transport, les constructions en cours, les installations matérielles et outillages techniques et les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours.

A partir de la méthodologie de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) qui respecte aussi la taxonomie européenne, Elise VIGILANT détaille l'analyse opérée.

- Travaux sur les infrastructures et réseaux de distribution publique d'électricité :
 - extensions : classées comme **neutres** par défaut, conformément à la taxonomie européenne ;
 - renforcements et sécurisations : **neutres** – maintien de l'existant ;
 - génie civil télécom, destruction de transformateurs, effacements de réseaux : impact **neutre**.
- Éclairage public et territoire connecté :
 - dépannages et géoréférencement : **neutres** – maintien de l'existant ;
 - trame sombre : **favorables** pour leur impact positif sur la biodiversité ;
 - réseau lorawan et territoire connecté : **favorables** car limite les déplacements – impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre ;
 - rénovations d'éclairage public : **favorables** – matériel moins énergivore.

- Chauffage et énergie renouvelable :
 - chaufferie bois du Siéml : **favorable** – matériel moins énergivore ;
 - études préalables à l'installation de panneaux photovoltaïque sur le site du Siéml : **favorables** – matériel moins énergivore ;
 - acquisition véhicules électriques ou roulant au bioGNV : **favorable** – impact positif sur les émissions de GES.
- Actions en faveur de la transition énergétique :
 - Maîtrise d'œuvre chaufferie bois : **favorable** – étude pour installation de matériel moins énergivore

Les dépenses d'investissement cotées 31 078 066,22 € sont constituées de 2 972 158,77 € de dépenses favorables, 28 878 618,22 € de dépenses neutres et seulement 27 289,23 € de dépenses défavorables (pannes mécaniques sur des véhicules et des études de maîtrise d'ouvrage).

La synthèse des investissements avec des recettes à 51,673 M€ et des dépenses à 52,628 M€, présente un déficit d'investissement de 955 k€ en baisse par rapport à l'année 2023 (- 341 k€).

Le résultat financier en investissement et fonctionnement avec des recettes à 77,020 M€ et des dépenses à 65,335 M€, présente un excédent brut de 11,685 M€, en baisse par rapport à l'année 2023 (14,009 M€).

Les restes à réaliser en investissement avec des recettes de 32,142 M€ et des dépenses à 34,108 M€, présente un déficit de – 1,966 M€, en baisse par rapport à l'année 2023 (- 3 052 M€)

Le résultat de clôture 2024 du budget principal avec des recettes à 109,162 M€ et des dépenses à 99,443 M€, présente un excédent net de 9,719 M€, en baisse par rapport à l'année 2023 (10,957 M€).

Daniel BOURGEOIS, délégué de la circonscription d'Angers Loire Métropole, s'étonne que les renforcements de réseaux qui participent à une moindre consommation et contribuent à la diminution des chutes de tension, n'apparaissent pas dans les dépenses vertes.

Elise VIGILANT explique que les renforcements de réseaux sont considérés comme neutres compte tenu du seul axe retenu cette année qui est l'atténuation du changement climatique. En revanche, en 2027 les renforcements de réseaux seront intégrés dans l'axe sur l'adaptation au changement climatique et seront considérés comme favorables. L'analyse des six axes va s'affiner et monter en puissance jusqu'en 2027.

Elise VIGILANT poursuit avec la section de fonctionnement du budget annexe IRVE qui présente 1,124,63 k€ de recettes et 1 111,66 k€ de dépenses. Les principales recettes sont constituées des redevances des usagers et de la subvention du budget principal et la principale dépense concerne le coût de l'énergie.

Denis RAIMBAULT constate que les recettes couvrent à peine les frais de fonctionnement sur ce budget annexe.

Elise VIGILANT indique que les recettes du service couvrent presque les dépenses d'électricité auquel il faut ajouter la maintenance et l'exploitation. La synthèse présente un excédent de fonctionnement de 12,97 k€.

La section investissement présente 862,24 k€ de recettes et 850,46 k€ de dépenses. La synthèse présente un excédent d'investissement de 11,78 k€. Le résultat financier en investissement et fonctionnement présente un excédent brut de 24,75 k€. Les restes à réaliser se neutralisent quasiment avec un excédent de 4,33 k€.

Le compte administratif présente un excédent net de 29,08 k€ en baisse par rapport à l'année 2023 (47,19 k€).

Le budget annexe GNV s'équilibre sans participation du budget principal. Les principales dépenses concernant les achats de gaz et la maintenance et les principales recettes se répartissent entre la

redevance des usagers, la redevance du Siéml pour sa flotte et les excédents reportés. Le résultat de fonctionnement présente un excédent de 8,42 k€. En investissement les recettes et les dépenses s'équilibrent à 8,5 k€ avec un résultat à 0 €. Le résultat de clôture pour 2024 présente un excédent net de 8,42 k€.

Denis RAIMBAULT constate un budget à l'équilibre mais il s'interroge sur l'évolution défavorable du GNV dans les années à venir au regard de l'orientation vers les véhicules électriques.

Elise VIGILANT rappelle également le vieillissement de la station, et la difficulté à effectuer les nombreuses réparations.

Le budget PCRS dont le projet est livré depuis 2023 présente un déficit de fonctionnement de 5 k€ avec 771,37 k€ de recettes et 776,37 k€ de dépenses, majoritairement constituées des amortissements. La section investissement présente un important excédent de 1 559,59 k€ avec 2 132,99 k€ de recettes principalement constituées du remboursement des fonds Feder survenu en 2024 et 573,40 k€ de dépenses constituées du remboursement de la dette et des amortissements.

Elise VIGILANT propose d'étudier l'utilisation de cet excédent qui pourrait être utilisé pour rembourser les emprunts réalisés ou injectés dans de nouveaux projets.

Pour Denis RAIMBAULT cette opération est exemplaire. Le Siéml était le premier syndicat à réaliser un PCRS dans le cadre de la loi anti endommagement de janvier 2019. C'est un véritable service qui a été apporté aux collectivités. La mise à jour de ces documents reste un véritable enjeu.

Le résultat investissement et fonctionnement du PCRS présente un excédent brut de 1 554,60 k€ avec 2 904,36 k€ de recettes et 1 349,77 € de dépenses ; un excédent de restes à réaliser qui se neutralise quasiment à 1100 € avec 1 475 € de recettes et 1 464 € de dépenses. Le résultat financier investissement et fonctionnement du PCRS présente un excédent brut de 1 554,47 k€.

En préambule à la présentation du budget annexe SPPDF dédié aux réseaux de chaleur créé en 2024, Elise VIGILANT précise qu'il s'agit de la première année d'exécution. Les dépenses de fonctionnement présentent un excédent de 254,88 k€ avec 721 € de dépenses pour les annonces légales des marchés et 1 000 € de recettes de participations des usagers. La synthèse d'investissement présente un excédent de 254,88 k€ avec 508 k€ de recettes avec une avance du budget principal et 253,12 k€ de dépenses pour les travaux du réseau de chaleur de Saint-Georges-sur-Loire. Le résultat financier investissement et fonctionnement présente un excédent brut de 255,16 k€ avec 509 k€ de recettes et 253,84 k€ de dépenses. Les restes à réaliser présentent un déficit de 56,33 k€. Le résultat brut présente un excédent de 198,83 k€.

Elise VIGILANT conclut la présentation avec quelques chiffres clés du compte administratif 2024 :

- encours de la dette du Siéml (dont le PCRS et les emprunts communaux : 19,42 M€
- épargne brute (RRF – FRF) consolidées : 13,47 M€
- capacité de désendettement consolidées 1,44 année (CA 2023 : 1,26 année)

Après avoir entendu l'exposé de Mme VIGILANT ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité ;

- **d'arrêter et d'approuver** les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes IVRE, GNV, PCRS et SPPDCF.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	31
Nombre de votants.....	34
Abstention.....	0
Opposition.....	0

7- Affectation des résultats de l'exercice 2024 des budgets du Siéml

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2024, Elise VIGILANT, conformément à la réglementation, présente à l'assemblée l'affectation des résultats :

- le compte administratif du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 12 640,58 €, un déficit d'investissement de - 954 950,33 € et un déficit de restes à réaliser de - 1 965 824,69 € ;
- le compte administratif du budget annexe IRVE présente un excédent de fonctionnement de 12 971,40 €, un excédent d'investissement de 11 782,01 € et un solde de restes à réaliser de 4 334,67 € ;
- le compte administratif du budget annexe GNV présente un excédent de fonctionnement de 8 419,47 € et pas d'investissement ;
- le compte administratif du budget annexe PCRS présente un déficit de fonctionnement de - 5 005,87 €, un excédent d'investissement de 1 559 596,08 € et un solde de restes à réaliser de 107,60 € ;
- le compte administratif du budget annexe SPPDCF présente un excédent de fonctionnement de 278,61 €, un excédent d'investissement de 254 880,91 € et des restes à réaliser de - 56 329,09 €.

Après avoir entendu l'exposé de Mme VIGILANT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- **d'affecter** au budget principal 2025 en recettes, au compte 1068 de la section d'investissement le montant de 12 640 449,58 € nécessaire d'une part, pour couvrir le déficit de ladite section de 2 920 775,02 € et d'autre part, pour financer les investissements du budget primitif 2025 pour 9 719 674,56 € ;
- **d'affecter** au budget annexe IRVE 2025 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 12 971,40 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **d'affecter** au budget annexe GNV 2025 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 8 419,47 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **d'affecter** au budget annexe PCRS 2025 en dépenses de la section de fonctionnement le montant de 5 005,87 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;
- **d'affecter** au budget annexe SPPDCF 2025 en recettes de la section de fonctionnement le montant de 278,61 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) ;

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

8 – Projet de budget primitif pour 2025

Elise VIGILANT commence par lister les principales recettes de fonctionnement estimées à 24,577 M€, au sein desquelles figurent les redevances R1 et R2 avec une baisse prévue de 2,05 %,

passant de 5,125 M€ à 5,020 M€ ; les recettes (produit brut) de la TICFE-C, 13,775 M€ représentent un peu plus de la moitié du budget de fonctionnement ; le montant de l'entretien de l'éclairage public est estimé à 1,380 M€ ; la participation à la convention avec ALM pour l'éclairage public et le Territoire intelligent représente 0,139 M€ ; la contribution pour le remboursement des emprunts communaux est évalué à 0,341 M€ ; les participations de l'ADEME à 0,154 M€ ; les participations de la FNCCR à 0,075 M€ ; le FCTVA pour l'entretien de l'éclairage public à 0,255 M€ ; la participation des collectivités aux services des CEP à 0,230 M€ ; la participation des collectivités au titre de la chaleur renouvelable à 0,085 M€ ; la refacturation du personnel mis à disposition du PCRS à 0,190 M€ ; la participation des collectivités au service SIG et BD adresse à 0,142 M€ ; la participation des collectivités aux expertises thermiques à 0,100 M€ : les produits de gestion à 1,439 M€ et les opérations d'ordre, principalement des amortissements à 1,255 M€.

Elise VIGILANT fait état des principales dépenses de fonctionnement du budget primitif estimé à 24,557 M€ avec les frais de personnel (6,852 M€) qui représentent une évolution de 1,7 % de BP à BP avec l'impact de l'année pleine des recrutements 2024 et la création d'un poste permanent de responsable des systèmes d'information ; l'entretien et la maintenance de l'éclairage public (1,708 M€) avec le déploiement des horloges connectées et les antennes LoraWan ; les charges à caractère général (1,869 M€) en augmentation en raison du développement des activités du Siéml et de l'augmentation des effectifs ; les 100 ans du syndicat (0,130 M€) ; la participation au budget PCRS (150 k€) ; une étude en cours sur le réseau Ouest Charge (90 k€) ; des études en matière de transition énergétique (201 k€) ; les aides à la décision en matière de transition énergétique (300 k€) ; les charges de gestion courante et exceptionnelles (1,301 M€).

Les charges financières montrent une baisse de 49,5 %. La structure de la dette au 1^{er} janvier 2025 montre que 82 % des prêts sont à taux fixe et 18 % sont à taux révisables. Le taux moyen affiché à 2,13 % en 2024 passe à 2,14 % en 2025. Le reversement de la TICFE à Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu s'élève à 0,400 M€ ; les dotations aux provisions pour 0,245 M€ concernent principalement les vols de câbles, les garanties d'emprunt et les comptes épargne temps ; les opérations d'ordre s'élèvent à 10,868 M€ avec un virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements.

Elise VIGILANT présente les investissements du BP 2025 avec des recettes à 96,403 M€ ainsi que la gestion pluriannuelle des crédits en 2025. Plusieurs projets d'investissement sont concernés tels que les effacements de réseaux, les rénovations d'éclairage public, la rénovation de la chapelle de Beuzon, le Village de syndicats, ainsi que les aides à la régulation des systèmes de chauffage ; l'affectation des résultats n-1 pour 12,640 M€ ; le report des recettes n-1 pour 32,142 M€ ; le FCTVA pour 1,597 M€ et l'emprunt prévisionnel pour 5,638 M€ pour le financement de plusieurs projets de nouveaux réseaux de chaleur ; les fonds de concours, subventions et participations pour 21,740 M€ ; les travaux en co-maîtrise d'ouvrage pour 6,930 M€ ; le CCRT pour la gestion déléguée pour 4 M€ et les opérations d'ordre pour 11,711 M€.

Les principales dépenses d'investissements du BP 2025 sont estimées à 96,403 M€, parmi lesquelles nous retrouvons le déficit d'investissement reporté de n-1, 0,954 M€ ; le report des dépenses 2024, 34,108 M€ ; les subventions d'équipement versées, 5,135 M€ ; le CCRT, 4 M€ ; les remboursements d'emprunts 2,075 M€ ; les matériels, véhicules, équipements informatiques, logiciels, 1,263 M€ ; l'acquisition de la parcelle de la chapelle de Beuzon, 0,22 M€ ; la maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de la chapelle de Beuzon, 0,6 M€ ; les frais de maîtrise d'oeuvre et avances pour le Village des syndicats, 1 M€ ; les travaux sur le siège au Siéml, 0,2 M€ ; le programme des travaux 2025 sur réseaux et pour tiers, 39,489 M€ ; les travaux et acquisitions relatifs à la transition énergétique, 2,89 M€ ; le reversement aux collectivités du Fonds vert, 0,426 M€ ; la participation sur les travaux d'éclairage public extérieur hors voirie des communes d'ALM, 0,3 M€ ; les opérations d'ordre, 2,098 M€.

Elise VIGILANT présente une projection des dépenses à côté 59 241 590,60 €, qui concernent les véhicules électriques, les rénovations d'éclairage public, les subventions à l'efficacité énergétique, les chaufferies bois, l'avance au budget annexe pour les créations de réseaux de chaleur, la subvention

au budget annexe pour l'installation de bornes IRVE et le projet d'autoconsommation avec l'installation de panneaux photovoltaïques. La totalité de ces dépenses d'investissement seront à coter sur l'axe « atténuation au changement climatique » auquel s'ajoute un nouvel axe sur « la préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ». Sur la projection présentée, 19 % de ces dépenses prévisionnelles seraient favorables et représenteraient 11 435 733,48 €.

Henri VOISINE, délégué suppléant pour Angers Loire métropole, explique qu'il n'est pas souvent présent et s'interroge sur l'investissement de la chapelle de Beuzon.

Jean-Luc DAVY explique que la chapelle de Beuzon, située à 50 mètres du syndicat a été préservée par ALDEV lors de l'aménagement de la zone. Le projet d'extension du site du Siéml qui accueillera à terme le Village des syndicats met en évidence un manque de places de parking et de salles de réunions. Sous réserve de l'accord de l'architecte des bâtiments de France, l'achat de cette parcelle et la restauration de la chapelle pourraient répondre à ces besoins.

Emmanuel CHARIL, indique que la chapelle qui date du 16^{ème} siècle, fin du règne de François Leon est totalement en ruines. Sa restauration comprend la construction d'une annexe qui pourrait servir de salle de séance. Cette annexe doit être acceptée par l'architecte des bâtiments de France

Jean-Luc DAVY complète en précisant que l'on ne peut pas agrandir la parcelle à côté du Siéml qui est un espace naturel. Il rappelle qu'à terme, le Village des syndicats accueillera 170 agents. Malgré les déplacements en vélo et le covoiturage, le nombre de places de stationnement actuel n'est pas suffisant.

Elise VIGILANT présente le budget fonctionnement, du budget annexe IRVE (1 397 102 €) dont les principales dépenses sont les coûts de l'énergie et les charges de fonctionnement ; les principales recettes provenant des redevances des usagers et de la subvention du budget principal. Le budget prévisionnel serait au petit équilibre avec les redevances des usagers qui couvriraient les dépenses de coût de l'énergie.

Le budget investissement IRVE (2 452 735,73 €) : les principales dépenses concernent le déploiement de nouvelles bornes et de superchargeurs et les restes à réaliser de l'année N -1. Dans les recettes on retrouve les subventions du budget principal, les fonds Facé et les participations des communes pour les implantations de nouvelles bornes pour partie.

Le budget fonctionnement du budget annexe GNV (87 919,47 €) : les principales dépenses concernent les charges de fonctionnement avec l'achat de gaz et la maintenance de la station. Les recettes sont constituées des redevances des usagers et du Siéml pour sa flotte. Le budget investissement s'équilibre à 8 500 € avec l'amortissement des subventions reçues en dépenses et l'amortissement de la station en recettes.

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe PCRS (873 448 €) concernent principalement les dotations aux amortissements, les mises à jour du PCRS et les hébergements des données. Les recettes sont constituées de l'amortissement des subventions reçues et la redevance des partenaires au fonctionnement du service et de la mise à jour du PCRS.

En investissement, le budget est en suréquilibre avec des excédents de l'année N -1 qui proviennent du versement du Feder. Durant l'année une réflexion sera menée pour utiliser cet excédent soit pour rembourser la dette ou pour effectuer des mises à jour sur le PCRS. Les principales dépenses et recettes proviennent de l'amortissement des subventions reçues.

Elise VIGILANT poursuit avec le budget SPPDCF pour les réseaux de chaleur. Il monte en puissance avec 23 000 € de dépenses de fonctionnement en 2024 et passe en 2025 à 1 183 280 €. La plupart des dépenses (69 000 €) concernent les fournitures non stockables (eau, énergie, télécom, maintenance) pour le réseau de Saint-Georges-sur-Loire qui entre en fonctionnement ces jours ci, ainsi que 1 115 680 € de virement à la section d'investissement. Les recettes proviennent de la vente des CEE pour les communes de Saint-Georges-sur-Loire et Saint-Pierre-Montlimart, des redevances des usagers et le résultat reporté de l'année N - 1.

La forte progression du budget se retrouve en investissement de 928 000 € en 2024 pour Saint-Georges-sur-Loire. Le budget prévisionnel en 2025 passe à 4 970 629,09 € avec plusieurs projets de réseaux avec la fin des travaux pour Saint-Georges-sur-Loire et de nouveaux projets à Sèvremoine, Orée d'Anjou, Montrevault-sur-Èvre et les Hauts d'Anjou avec 2 816 000 € de maîtrise d'œuvre et de travaux prévus. Les principales recettes sont constituées des subventions du Fonds chaleur de l'ADEME pour 2 028 300 € ; une avance du budget principal (1 571 768 €) qui sera remboursée au fur et à mesure par les polices d'abonnements ; et un résultat reporté de 254 880 €.

Le budget consolidé 2025 constitué des dépenses 132 527 M€, contre 128 052 M€ en 2024, intensifie les dépenses en matière de transition énergétique. Les recettes (134 061 M€) sont plus élevées en raison d'un excédent sur le budget PCRS.

Parmi les chiffres clés présentés, on retiendra l'épargne brute à 9,81 M€ et la capacité de désendettement à 1,81 année, dégradée en raison de l'évolution prévisionnelle de la dette.

Pour Jean-Luc DAVY, c'est un budget ambitieux, surtout pour les marchés de travaux et d'éclairage public qui restent à des niveaux assez élevés, même si on peine encore à réaliser des estimations précises. On parle d'environ 39 millions d'euros pour les travaux, sans compter les budgets annexes, notamment ceux liés aux réseaux de froid et de chaleur. Cela pose une problématique, car ces investissements importants vont impacter le budget global et le financement. Cela pourrait aussi augmenter l'endettement : par exemple, un emprunt de 6 millions d'euros est prévu principalement pour financer ces réseaux de chaleur. Ce sont néanmoins de très bons projets, répondant aux besoins des territoires en milieu plutôt rural ; ce sont de bons exemples d'initiatives innovantes.

Le projet de Saint-Georges-sur-Loire sera inauguré dans les prochaines semaines en concertation avec le Président de l'ADEME. A cette occasion, une signature officielle du troisième contrat de chaleur sera organisée. Le Siéml permet à des porteurs de projets ou à de petites communes qui n'auraient pas été éligibles individuellement de bénéficier des fonds de l'ADEME.

Pour répondre à la question de Jean-Michel MARY, qui s'interroge sur l'indemnité relative à l'installation de transformateurs, Elise VIGILANT précise que le Siéml installe des postes de transformateur sur des propriétés privées.

Après avoir entendu l'exposé de Mme VIGILANT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- **d'arrêter** le budget primitif 2025 du budget principal, en dépenses et en recettes à 24 577 515 € en fonctionnement et, en dépenses et en recettes à 96 402 771 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2025 du budget annexe infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) en dépenses et en recettes à 1 397 102 € en fonctionnement et, en dépenses et en recettes à 2 452 735,73 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2025 du budget annexe gaz naturel pour véhicules (GNV) en dépenses et en recettes à 87 919,47 € en fonctionnement, et, en dépenses et en recettes à 8 500,00 € en investissement ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2025 du budget annexe Plan corps de rue simplifié (PCRS) en dépenses et en recettes à 873 448 €, en dépenses d'investissement à 571 292 € et en recettes d'investissement à 2 105 735,68 € ;
- **d'arrêter** le budget primitif 2025 du budget annexe service public de production et de distribution de chaleur ou de froid (SPPDCF) en dépenses et en recettes à 1 185 280 € en fonctionnement, et en dépenses et en recettes à 4 970 629,09 € en investissement ;
- **d'adopter** les différentes enveloppes de programmes de travaux prévus au budget primitif 2025, suivant l'état ci-annexé ;

- **de voter** une enveloppe de 2 298 498 € destinée à soutenir le programme 2025 Efficacité énergétique et le programme 2023 de BEE2030 ;
 - o précise que les crédits sont inscrits au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » ;
- **de voter** une subvention au profit d'Alisée de 26 000 € ;
- **de voter** une subvention de 20 000 € maximum au Collège des transitions sociétales ;
- **de voter** une subvention pour le Comité des œuvres sociales à hauteur de 20 000 € ;
- **de voter** une subvention de 5 000 € maximum à l'association HESPUL ;
- **de voter** une enveloppe globale de subvention de 26 000 € pour financer des projets d'injection de méthanisation par des personnes privées ;
- **de voter** une subvention au profit d'Electriciens sans frontières de 5 000 € ;
- **de voter** une subvention au profit des Petites cités de caractère de Maine et Loire de 1 500 € ;
- **de voter** une subvention pour les communes (à répartir) dans le cadre des décorations de transformateurs à hauteur de 2 500 € ;
- **de voter** un crédit de global de subventions de 42 000 € à destination de partenaires du contrat COTER et CCRT ;
 - précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de global de subventions de 91 632 € à destination des collectivités dans le cadre des appels à projets Polliniser et MobiPro ;
 - précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de global de subventions de 31 000 € à destination des collectivités dans le but de soutenir les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) ;
 - précise que les crédits de subventions sont inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget primitif du budget principal ;
- **de voter** un crédit de 354 130,60 € au titre du financement des charges de fonctionnement du budget annexe IRVE ;
 - précise que ce crédit est inscrit au budget primitif du budget principal, en dépenses sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » et en recettes au budget annexe IRVE sur le chapitre 74 « Dotations et participations » ;
- **de voter** un crédit de 731 271,01 € au titre du financement du projet d'implantation de bornes de recharge supporté par le budget annexe IRVE ;
 - précise que ce crédit est inscrit au budget primitif en dépenses au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » et en recettes du budget annexe IRVE sur le chapitre 13 « Subventions d'investissement » ;
- **de voter** un crédit de 14 642 € au titre du complément à apporter au budget annexe PCRS à la suite du bilan du programme ;
 - précise que ce crédit est inscrit au budget primitif en dépenses au budget principal sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » et en recettes du budget annexe IRVE sur le chapitre 13 « Subventions d'investissement » ;
- **de voter** un crédit de 1 260 000 € au titre de la participation du syndicat au projet du Territoire intelligent porté par Angers Loire Métropole ;
 - précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif ;
- **de voter** un crédit de 105 000 € au titre de la participation du syndicat dans le cadre d'une dorsale biogazière ;

- précise que ce crédit est inscrit sur le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » du budget primitif du budget principal ;
- **de verser une avance au budget annexe SPPDCF** d'un montant de 1 571 768,18 € ;
 - précise que ce crédit est inscrit au budget primitif en dépenses au budget principal sur le chapitre 27 « Autres immobilisations financières» et en recettes du budget annexe SPPDCF sur le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées» ;
- **de prendre acte** du tableau récapitulatif des emprunts contractés par le Siéml, ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel pour le budget principal et le budget annexe PCRS votés en M57, conformément au règlement budgétaire et financier voté par la délibération n°02/2022 du 1er février 2022 et modifié par la délibération n°16/2023 du 28 mars 2023 ;
- **de procéder** par écritures d'ordre aux apurements des comptes 458 non équilibrés conformément au schéma d'écriture délivré par le comptable public ;
 - o ce crédit est inscrit sur le chapitre 041 « opérations patrimoniales » du budget primitif 2025 du budget principal.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

9- Autorisations de programmes et crédits de paiements pour le budget principal 2025

Elise VIGILANT rappelle les projets qui sont gérés dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiements : les effacements de réseaux, les aides à l'efficacité énergétique, le Village des syndicats, le projet de la chapelle de Beuzon, la rénovation de l'éclairage public et les projets 2025. Chaque année les montants prévisionnels et les montants réalisés votés l'année précédente sont mis à jour et les projets de l'année en cours sont ajoutés. Le tableau présenté montre le détail programme par programme et le lissage des dépenses sur les exercices à venir.

Après avoir entendu l'exposé de Mme VIGILANT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de créer** les autorisations de programme et les crédits de paiement telles que présentées dans le rapport de séance ;
- **d'ajuster** les autorisations de programme déjà existantes et les crédits de paiement telles que présentés dans le rapport de séance ;
- **d'autoriser** le Président à engager les dépenses et les recettes des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programmes et mandater les dépenses et recettes afférentes ;
- **de préciser** que les crédits de paiement de 2025 sont inscrits au budget primitif 2025 du budget principal.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

10- Subventions aux associations pour l'année 2025

Elise VIGILANT propose dans le cadre du vote du budget primitif 2025 d'attribuer des subventions aux associations dont les activités contribuent au dynamisme et au développement des activités relevant de la compétence du Siéml.

Mme Priscille GUILLET, présidente de l'association les Petites Cités de caractère de Maine-et-Loire s'est retirée et n'a pas pris part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Mme VIGILANT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- d'attribuer une subvention au profit d'Alisée de 26 000 € ;
- d'attribuer une subvention au profit du Collège des transitions sociétales de 20 000 € maximum ;
- d'attribuer une subvention pour le comité des œuvres sociales à hauteur de 20 000 € ;
- d'attribuer une subvention au profit d'HESPUL de 5 000 € maximum ;
- d'attribuer une subvention au profit d'Electriciens sans frontière de 5 000 € maximum ;
- d'attribuer une subvention au profit des Petites cités de caractère de Maine-et-Loire de 1 500 € maximum ;
- d'autoriser le Président à verser en 2025, au nom et pour le compte du Siéml, les subventions attribuées à chaque association, dans la limite des crédits inscrits et des montants indiqués ci-avant, et sous réserve :
- que chaque association justifie de l'utilisation de la subvention conformément à son objet ;
- de la production au Siéml par ces associations d'une copie certifiée et signée de leurs budgets et comptes de l'exercice écoulé ;
- d'autoriser le Président à conclure toute convention qui serait associée à ces subventions.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	33

11- Allongement de la durée d'amortissement des véhicules

Elise VIGILANT rappelle que la commission finances avait décidé d'acquérir sur une période de trois ans des véhicules électriques et des véhicules bioGNV pour renouveler le parc du Siéml. Jusqu'à présent, ces véhicules étaient amortis sur 4 ans. Il est proposé au comité syndical de prolonger cette

durée d'amortissement à 6 ans afin de faire correspondre la durée d'amortissement à la durée d'utilisation réelle de ces véhicules.

Après avoir entendu l'exposé de Mme VIGILANT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de modifier** la durée d'amortissement du compte 21828 « Matériel de transport» pour la passer à 6 ans sur le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2025.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

12- Création de postes, recrutement et avancements de grade, modification du tableau des emplois et des effectifs

Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charges des ressources humaines et des moyens généraux présente deux créations d'emploi au titre de l'année 2025 avec un poste de chargé d'études pour l'autoconsommation collective, emploi permanent à temps plein et un poste d'animateur de chaleur renouvelable dans le cadre d'un contrat de projet.

Les missions principales et les profils des candidats recherchés figurent dans le rapport de présentation.

En complément, Elise TRICARD, directrice générale adjointe en charge du pôle Conception, organisation et ressources, rappelle la création d'un poste de responsable des systèmes d'information pour renforcer les compétences et l'expertise notamment pour dans le domaine des cyberattaques et des enjeux autour de la gestion des données en 2025.

Par ailleurs, à la suite du recrutement de la responsable des ressources humaines et des moyens généraux et du départ de la chargée de mission RSO, qui avait un rôle important en matières de gestion des ressources humaines, les missions de ces deux postes ont été rééquilibrées et le poste de chargée de mission RSO est passé à temps non complet à 60 %.

La pérennisation du poste d'assistant administratif et financier dédié aux IRVE et à la géomatique, sera déterminée au terme du résultat de l'étude en cours sur l'évolution de la gestion des bornes.

Si l'ensemble des emplois et contrats sont signés, le Siéml comptera environ 110 agents à la fin de l'année 2025.

Après avoir entendu l'exposé de M. PAVAGEAU ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- **de créer**, au titre de l'exercice budgétaire 2025, un emploi permanent à temps complet dans les conditions préalablement exposées ;
- **de modifier** le tableau des effectifs et des emplois du Siéml en conséquence, afin d'acter l'ouverture des postes à pourvoir et les transformations de postes susmentionnés ;

- **d'autoriser** le Président à lancer les procédures de recrutement et solliciter le cas échéant des co-financements éventuels, émanant de possibilités de subventions ou de mutualisation de fonctions ;
- **d'autoriser** le Président à signer les contrats et conventions afférentes.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

13- Autorisation du Président de procéder au recrutement d'agents pour un besoin temporaire au titre de l'exercice budgétaire 2025

Frédéric PAVAGEAU rappelle qu'il est proposé à l'assemblée délibérante, pour chacun des exercices budgétaires, d'autoriser le Président à pourvoir les postes pour lesquels un besoin temporaire est identifié.

Cette autorisation annuelle permet une plus grande réactivité en matière de gestion des ressources humaines lorsqu'il s'agit de faire appel à des agents non permanents, pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire absent ou pour pallier un accroissement temporaire d'activités, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Il souligne que les recrutements ne seront envisagés que s'ils s'avèrent nécessaires pour le bon fonctionnement et la continuité du service et précise que le montant des crédits inscrits au budget primitif pour recruter des agents temporaires est de 115 k€.

Après avoir entendu l'exposé de M. PAVAGEAU ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président, au titre de l'exercice 2025 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à recruter, pour les besoins des services du Siéml, des agents contractuels pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel sur emploi permanent momentanément indisponible, lorsque cette absence est de nature à entraver le bon fonctionnement des services ;
- **d'autoriser** le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;
- **de confier** au Président la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil, étant précisé que la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;
- **d'autoriser** la mise en œuvre de ces recrutements dans la limite des crédits prévus au budget ;
- **d'autoriser** le Président, au titre de l'exercice 2025 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à accueillir des élèves de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur ou en cours de formation professionnelle, dans le cadre d'un stage et de signer les conventions tripartites afférentes ;
- **de mettre en œuvre** à ce titre le versement d'une gratification égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, dès lors que le stagiaire cumule plus de 308 heures de

présence effective au sein de l'organisme d'accueil au cours d'une même année d'enseignement et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

14- Adoption du plan de formation 2025-2026

Frédéric PAVAGEAU présente le bilan de l'année 2024 avec une moyenne de 5,75 jours de formation par agent contre 3,07 en 2023 et 2,75 en 2022. Cette augmentation significative reflète les efforts entrepris par le Siéml pour étoffer son offre et proposer un plan de formation ambitieux. En 2024, 90 % des agents ont suivi au moins une formation alors qu'ils n'étaient que 65 % en 2023.

Elise VIGILANT précise qu'en 2024, un partenariat avec le CNFPT a permis d'améliorer l'accès aux formations aux agents de catégorie C en intégrant des actions spécifiques tels que les fondamentaux, la gestion et l'efficacité professionnelle.

Frédéric PAVAGEAU poursuit avec quelques point sur le programme de formation 2025-2026 décliné à partir des besoins de formation identifiés. Le budget alloué de 62 000 € est en hausse par rapport à 2024 qui était de 56 000 €. Le plan de formation compte 58 actions dont une quinzaine se déroulera au Siéml. Sept axes de formations ont été définis : un aménagement de territoire cohérent ; l'accompagnement, la résilience énergétique des communes et leurs groupements de communes ; l'accompagnement, le développement de la mobilité à bas carbone et ses usages ; la valorisation des données énergétiques et patrimoniales ; favoriser la culture managériale, la cohésion des équipes et l'efficacité professionnelle des services ; les ressources modernisées pour accompagnement opérationnel plus efficace, et enfin, l'accompagnement des projets des parcours professionnels.

Frédéric PAVAGEAU précise que le détail de chacune des actions est à retrouver dans le rapport de présentation.

Après avoir entendu l'exposé de M. PAVAGEAU ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le plan de formation 2025-2026 des agents du Siéml ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

15- Adoption du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes du Siéml

Frédéric PAVAGEAU explique qu'il s'agit de mettre en place une procédure qui permet à la fois de définir le rôle du signalant et sa protection fonctionnelle ainsi que la procédure de signalement. Les signalements concernent les violences, les discriminations, le harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes. La procédure mise en place pour encadrer ce dispositif présente le référent signalement du Siéml, les modalités de saisine, la composition de la cellule de signalement ainsi que les obligations de confidentialité pour chaque membre de cette cellule. Un bilan sera présenté en CST.

Frédéric PAVAGEAU rappelle que ce sujet concerne tout le monde et souligne l'importance de mettre en place ce dispositif.

Après avoir entendu l'exposé de M. PAVAGEAU ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le guide de signalement, exposant la procédure de recueil et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes au sein du Siéml.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

16- Projet d'avenant aux DSP Sorégies pour le déploiement de compteurs communicants

Jean-Luc DAVY cède la parole à Clémence MARIE. Elle rappelle que Sorégies est un des concessionnaires gaziers de notre département. En 2021 la Commission de régulation de l'énergie a autorisé Sorégies à déployer des compteurs communicants en s'appuyant sur le modèle Gaspard, développé par GRDF. A l'instar de ce dernier, Sorégies doit saisir le Siéml, autorité concédante, pour obtenir son autorisation, signer les avenants contractuels dans un cadre technique, et proposer une actualisation de la grille tarifaire en indiquant la répercussion des coûts du déploiement sur la facture des usagers.

Les objet de la délibération concerne trois concessions. Deux deux sont situées dans les Mauges et une dans le Segréen pour un total de 1200 clients. Pour mémoire, l'accès des tiers au réseau de distribution publique de gaz (ATRD) représente environ 20 % de la facture d'un client. Sorégies propose de répercuter le coût du déploiement des compteurs dans cette part de la facture, ce qui représente une augmentation de + 5,06 % dans les Mauges et + 6,09 % et dans le Segréen.

Cela représente une augmentation d'environ 1,5 % soit 20 € par an pour permettre le développement des compteurs communicants et bénéficier ainsi d'un meilleur suivi des consommations de gaz à l'échelle de leur logement.

Ces évolutions tarifaires font l'objet d'un avenant aux différentes conventions de concession, comme cela avait été le cas pour GRDF..

Aux élus qui s'inquiètent sur cette augmentation, Emmanuel CHARIL rappelle que pour GRDF l'augmentation était un petit peu moindre car les concessions étaient plus nombreuses. Pour Sorégies

le montant est plus important car ce sont des petites concessions locales. Le comité syndical n'est pas obligé d'accepter mais en cas de refus ce serait quand même dommageable pour l'usager qui ne bénéficierait pas de la valeur ajoutée des compteurs communicants. Toutefois, les nouveaux compteurs laissent espérer des économies d'énergie qui viendront compenser la hausse de tarif.

Grégoire LAINÉ, délégué suppléant d'Angers Loire métropole propose que le consommateur soit accompagné pour découvrir les services et les informations données par ce compteur intelligent.

Emmanuel CHARIL propose d'inscrire cette proposition dans la délibérations afin que le concessionnaire la prenne en compte.

Après avoir entendu l'exposé de Mme MARIE ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à la majorité:

- d'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions de concession pour le service public de distribution de gaz sur les périmètres concernés, disponibles dans le rapport de présentation, sous réserve d'une action de sensibilisation des usagers.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	33
Nombre de votants :	36
Abstention :	1
Opposition :	0
Approbation :	35

17- Diverses modifications du règlement financier portant sur l'accompagnement des démarches pour la transition énergétique et la mobilité durable

Ewen LAGADIC, responsable du service planification et animation territoriale présente la refonte de l'appel à projet mobilité durable. Pour répondre aux sollicitations des communes et des EPCI, les projets pédagogiques des écoles sur la mobilité durable et les journées de sensibilisation locales grand public à l'initiative des communes et des EPCI s'ajoutent aux projets menés sur les zones d'activités. Le budget annuel des aides est maintenu avec une nouvelle répartition des plafonds.

Clément CHEPTOU, responsable du service sobriété, efficacité et amélioration du bâti public présente la liste des études d'aides à la décision portées par les communes et les EPCI et subventionnées par le Siéml : des études énergétiques hors marché à bon de commande du Siéml ; les études de structure pour des bâtiments publics dans le cadre d'un projet photovoltaïque ; la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique ; une simulation thermique dynamique ; les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études en lien avec la gestion énergétique, la rénovation thermique, les énergies renouvelables, les régulations et les achats d'énergie. Il est proposé de définir un plancher bas pour toutes ces aides de 500 € car ces études peuvent être financées, par ailleurs par l'ADEME ou le programme ACTEE et un seuil paraît nécessaire afin de justifier le temps pris par nos services pour instruire les dossiers.

Après avoir entendu l'exposé de MM. LAGADIC et CHEPTOU ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à la majorité:

- **d'approuver** les modifications apportées aux conditions et modalités de participation du Siéml aux actions réalisées par les communes et leurs groupements dans le cadre du

dispositif des aides à la décision et actions de sensibilisation aux économies d'énergies et, en conséquence, la modification apportée au point « IV.2.2. Actions réalisées par le bénéficiaire » de l'article « IV.2 Aides à la décision et actions de sensibilisation aux économies d'énergie » du règlement financier du Siéml, telle que présentée dans le rapport ;

- **d'approuver** l'évolution du dispositif de soutien du Siéml aux actions en faveur de la mobilité durable en vue d'y inclure de nouvelles démarches portées tant par des communes que par des intercommunalités et, en conséquence, de supprimer le point « V.2 Dispositif d'accompagnement des EPCI au déploiement d'une animation dans les zones d'activités en matière de mobilité durable » du règlement financier du Siéml pour le remplacer par un nouveau point « V.2 Dispositif d'accompagnement d'actions en faveur de la mobilité durable », tel que présenté dans le rapport.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

18- Dispositifs annuels d'accompagnement des projets de transition énergétique et de mobilité durable

Denis RAIMBAULT rappelle qu'une modification du règlement financier a eu lieu en 2024 pour le programme BEE2030 afin d'y inclure des aides pour les bâtiments neufs et le renforcement des charpentes pour l'installation des panneaux photovoltaïques en supplément des aides déjà existantes.

Les nouvelles modifications proposent d'exclure les logements ou gîtes communaux situés sur une parcelle cadastrale indépendante d'un bâtiment communal qui seraient loués par les communes ; de plafonner l'aide à 35 % de l'investissement total du projet hors taxes, sachant que ce plafond s'appliquera à compter de la 2ème session 2025, et d'apporter une aide aux projets prévoyant la mise en place de protection solaire. S'agissant des bâtiments neufs passifs, il est proposé d'ajouter aux conditions d'éligibilité de cette aide, qu'une étude soit transmise permettant de justifier la prise en compte du confort estival et qu'un test d'étanchéité à l'air soit réalisé pour vérifier la bonne réalisation des projets.

Après avoir entendu l'exposé de M. RAIMBAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** pour le programme d'aides à l'investissement BEE 2030 de l'année 2025, les conditions et modalités d'attribution et de calcul du montant des aides, les modalités de dépôt et d'instruction des dossiers de candidatures ainsi que le calendrier des sessions de l'appel à projets ;
- **d'approuver** pour le dispositif d'accompagnement des actions en faveur de la mobilité durable de l'année 2025, le calendrier des sessions de l'appel à projets présentés ;
- **d'approuver** pour le programme d'aide à l'émergence de collectifs citoyens « PollinisER », le calendrier des sessions de l'appel à projets ainsi que l'enveloppe financière ;
- **d'approuver** l'enveloppe financière 2025 du programme d'aides à l'investissement BEE 2030 d'un montant total de 1 400 000 € et sa répartition par type d'aide ;

- **d'approuver** l'enveloppe financière 2025 du dispositif d'accompagnement des actions en faveur de la mobilité durable d'un montant total de 50 000 € ;
- **d'approuver** l'enveloppe financière 2025 du programme d'aide à l'émergence de collectifs citoyens « PollinisER » d'un montant total de 12 000 €.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

19- Modification du règlement d'exercice de la compétence relative à la « production et distribution par réseaux de chaleur renouvelable » et approbation des demandes de projets.

Denis RAIMBAULT rappelle que la participation des communes est constituée d'une part fixe avec les dépenses estimées par le Siéml pour l'investissement initial de la chaufferie et son réseau de distribution de chaleur, d'une part variable avec les dépenses prises en charge chaque année par le Siéml, nécessaires à l'exploitation et au bon fonctionnement des installations auxquelles s'ajoute des frais de gestion de 4 %.

Clément CHEPTOU présente la modification proposée pour 2025 modifiable chaque année si besoin par délibération :

- part unitaire sur la part fixe : 7 % des coûts d'investissement sur vingt ans ;
- sur la part unitaire variable : forfait Siéml de 200 € par an ; 30 € la tonne de granulés, variable chaque année en fonction des prix obtenus et 50 € de frais de livraison.

Au regard du premier projet de chaufferie bois réalisé par le Siéml sur la commune de Saint-Augustin-des-Bois, Clément CHEPTOU présente les incidences des modifications à venir avec le nouveau calcul :

Situation actuelle		Application du nouveau calcul	
Contribution 2023		Contribution 2023	
Part fixe	1550 €	Part fixe	2000 €
Part variable	6800 €	Part variable	7200 €
Part unitaire*	336 €	Part unitaire*	200 € (forfait)
Total	8750 €	Total	9400 €

* frais de gestion

Si la commune avait conservé son système de chauffage au fioul, elle aurait dû régler entre 8000 et 9000 € de combustibles par an.

Denis RAIMBAULT précise que ce nouveau calcul permet de couvrir les dépenses engagées par le Siéml.

Pour Jean-Luc DAVY, le projet concret de Saint-Augustin permet de se projeter pour équilibrer les budgets au regard des futurs dossiers.

Après avoir entendu l'exposé de M. RAIMBAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la modification apportée au règlement d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable », en particulier les modifications apportées à la partie de l'article 6.2.2. dédiée aux modalités de calcul de la participation de la collectivité ;
- **d'approuver** le règlement consolidé, joint en annexe du rapport ;
- **d'approuver** que, à compter de la date à laquelle la délibération du comité syndical sera exécutoire :
 - en cas de réalisation du projet, la part unitaire annuelle additionne les parties suivantes :
 - s'agissant de la partie résultant de l'application d'un pourcentage sur le des dépenses nécessaires aux investissements à réaliser pour l'établissement des installations techniques supportées par le Siéml, que ce pourcentage soit de 7 % ;
 - s'agissant de la partie résultant de l'addition de trois éléments :
 - concernant la somme forfaitaire (x € / an), qu'elle corresponde à un forfait de 200 € / an,
 - concernant la marge fixe exprimée en euro, variable selon la quantité de bois livrée (x € / tonne), que le montant soit de 30 € t / an,
 - concernant la marge fixe exprimée en euro assise sur l'unité de livraison de bois et invariable selon le nombre de livraisons (x € / livraison), que le montant soit de 50 € / livraison.
 - en cas d'abandon du projet, par application d'un pourcentage sur le montant total de la part forfaitaire de la participation de la collectivité, que ce pourcentage soit de 7 %.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

20- Transferts de la compétence relative à la "production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable" et approbation des demandes de projets.

Denis RAIMBAULT présente neuf demandes pour des projets de chaleur renouvelable pour un montant total de 1 120 000 € concernant quatre nouveaux transferts de compétence pour les communes de Saint-Martin-du-Fouilloux, Denezée-sous-Doué, Denée et Erdre-en-Anjou ; trois demandes de conception réalisées pour des collectivités ayant déjà leur compétence pour Montrevault-sur-èvre avec deux projets et Durtral ; puis deux lettres d'intention adressées avant transfert de compétence pour Huillé-Léznigné et Montigné-les-Rairies.

Après avoir entendu l'exposé de M. RAIMBAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le transfert au Siéml par les communes de Saint-Martin-du-Fouilloux, Denezé-sous- Doué, Denée et Erdre-en-Anjou, de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable - source de chaleur bois » ;
- **d'approuver** que le transfert prenne effet à compter du premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml approuvant le transfert est devenue exécutoire, conformément à l'article 6 des statuts du Siéml ;
- **d'approuver**, sous réserve du transfert effectif de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable - source de chaleur bois » d'une part et, d'autre part, de l'approbation par le conseil municipal de la dernière version du règlement d'exercice de la compétence, la réalisation par le Siéml des projets de réalisation des chaufferies bois listées en annexe pour les communes de Saint-Martin-du-Fouilloux, Denezé-sous-Doué, Denée et Erdre-en Anjou ;
- **d'approuver** la réalisation par le Siéml des projets de réalisation des chaufferies bois listés en annexe pour les communes de de Montrevault-sur-Evre et Durtal, sous réserve de l'approbation par le conseil municipal de la dernière version du règlement d'exercice de la compétence ;
- **d'autoriser** le Président, sous réserve de l'inscription préalable des sommes correspondantes au budget principal du Siéml 2026 à signer, au nom et pour le compte du Siéml, tout acte nécessaire aux décisions précitées, notamment la convention entre le Siéml et la collectivité ainsi que leurs éventuels avenants, comme à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

21- CCRT ADEME 2024-2028 : convention de partenariat avec l'association Arbor&Science pour l'exercice 2025

Denis RAIMBAULT rappelle les différents contrats d'objectifs du partenariat Siéml / ADEME avec le COTER 1 (2017-2021) pour l'animation, le CCRT 2 ou COTER 2 (2121-2024) avec l'animation et la gestion déléguée du Fonds chaleur de l'ADEME pour le 49. Le CCRT 3 ou COTER 3 (2024-2028) est en cours d'instruction.

Dans le cadre du contrat 2024-2028, une convention de partenariat avec l'association Arbor&Science, anciennement mission Bocage, est présentée. Elle vise à l'élargissement du verdissement et l'accélération de la production d'énergie renouvelable thermique et comprend un minimum de 60 projets publics et privés, retenus pour financer à terme une production estimée de 28 Mwh de chaleur renouvelable sur le territoire. Le partenariat prévoit l'attribution d'une subvention pour l'année 2025 de 28 000 € pour le l'accompagnement de tous ces projets.

Après avoir entendu l'exposé de M. RAIMBAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le soutien du Siéml apporté pour l'année 2025 à l'association Arbor&Science pour son activité d'animation « chaleur renouvelable » en Maine-et-Loire, par l'attribution d'une subvention d'un montant total de 28 000 € ;
- **d'approuver** la convention de subvention entre le Siéml et Arbor&Science jointe au rapport ;

- **d'autoriser** le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à ce partenariat.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

22- Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public, de maintenance et exploitation de l'éclairage public et infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Jean-Michel MARY, vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques, présente les différentes participations relatives aux travaux, à l'appui des annexes jointes au rapport.

Les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) ainsi que les montants des participations y afférent sont listés en annexe 1, les projets d'extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) en annexe 2, les adaptations des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection en annexe 3 ; le déplacement du réseau d'éclairage public dans le cadre d'installation d'ombrières avec panneaux photovoltaïques en annexe 4 .

Les travaux ponctuels de maintenance et d'exploitation ainsi que les montants des participations y afférent sont listés en annexe 5, les projets nouveaux et modifiés relatifs à des vols de câbles en annexe 6 et les dépannages des réseaux d'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024 en annexe 7

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Michel MARY ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget principal du Sieml, les opérations mentionnées ci-après et de solliciter ou verser les participations auprès des communes et EPCI concernées, dont la liste et le détail figurent en annexe du rapport :
 - travaux sur le réseau de distribution d'électricité :
- les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) (annexe 1) ;
 - travaux sur le réseau d'éclairage public :
- les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 2) ;
- l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéo protection (projets nouveaux et modifiés) (annexe 3) ;
- déplacement du réseau d'éclairage public dans le cadre d'installation d'ombrières avec panneaux photovoltaïques (annexe 4) ;
 - maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public :
- travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public (annexe 5) ;

- travaux liés à des vols de câbles (annexe 6) ;
- dépannages des réseaux d'éclairage public du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 et du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 (annexe 7) ;

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

23- Programme de rénovation de l'éclairage public pour 2025

Yvan CHARRIER, Directeur général adjoint en charge du pôle Exploitation, données et territoire connecté, présente le programme la liste détaillée de l'ensemble des opérations recensées à ce jour et présentée en annexe 1 du rapport.

Après avoir entendu l'exposé de M. CHARRIER ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget primitif 2025 du Syndicat, le programme prévisionnel de rénovation des réseaux d'éclairage public pour l'année 2025.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

24- Informations diverses :

24.1 Lancement d'un projet de modification des statuts

Un projet de révision des statuts sera présenté lors du comité syndical du 24 juin 2025. Les points à parfaire concernent essentiellement le statut du suppléant et une présentation clarifiée et actualisée des activités du syndicat.

Si ce projet est adopté le 24 juin prochain, sa mise en œuvre s'appuiera sur un calendrier de consultation précis. Les communes et EPCI adhérentes devront délibérer dans un délai de 3 mois afin que le Préfet puisse prendre un arrêté pour une application au 1^{er} janvier 2026,

24.2 Renouvellement des marchés de travaux et de maintenance

La consultation pour les marchés de travaux d'électrification et de maintenance de l'éclairage public est ouverte depuis le 24 mars. La commission d'appel d'offres est fixée au 4 juillet.

Le marché éclairage public est divisé en six lots géographiques et le marché travaux en sept lots attributaires.

Ces marchés sont attribués pour un an et reconductibles trois fois.

Calendrier des principales réunions pour 2025

La session des neuf réunions territoriales qui a débuté le 5 mars sur le territoire Anjou Loir et Sarthe se termine le 2 avril au Siéml avec Angers Loire métropole.

Le salon de l'automobile électrique se tiendra au château de la Perrière le dimanche 18 mai,

Le centenaire du Siéml aura lieu le vendredi 14 novembre à 18 h 00 au Centre d'Angers. Une mise à jour du listing des invités est en cours de préparation avant envoi d'un publipostage destiné à sauvegarder cette date dans les agendas.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- de prendre acte des informations communiquées.

Avant de clore la séance le Président remercie l'ensemble les élus pour leur présence et les agents pour la qualité des rapports présentés.